

# Les tarifs licences fin de saison 2024

La licence ffgolf est digitale\*. Elle est consultable et téléchargeable depuis My ffgolf sur [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org). Elle est également accessible depuis les applications ffgolf et kady si vous souhaitez la consulter ou la présenter à l'accueil d'un golf.

Lorsque votre licence est activée vous êtes destinataire d'un e-mail de confirmation.

**À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024** et jusqu'au 30 novembre 2024, les tarifs ci-dessous s'appliquent. Ils vous permettent de souscrire les licences 2024 et 2025 en un seul paiement à **tarif préférentiel**. Vous obtenez alors la licence 2024 jusqu'à la fin de l'année et, en décembre 2024, sans démarche supplémentaire, votre licence sera renouvelée automatiquement pour 2025.

CATÉGORIE LICENCE et tranche d'âges du joueur	Licences 2024 et 2025	Licence Fin de saison 2024
<b>ADULTE</b> (né avant 1998)	<del>88€</del> <b>77€</b>	<b>27€</b>
<b>JEUNE ADULTE</b> (né de 1999 à 2005 inclus)	<del>64€</del> <b>53€</b>	<b>27€</b>
<b>JEUNE</b> (né de 2006 à 2011 inclus)	<del>42€</del> <b>31€</b>	<b>17€</b>
<b>ENFANT</b> (né à partir de 2012 inclus)	<del>36€</del> <b>24€</b>	<b>14€</b>

\* Les licenciés désirant recevoir une carte licence physique pourront la commander depuis My ffgolf en réglant 4 €.

## INFORMATIONS ASSURANCES 2024/2025

Nous vous informons des garanties d'assurances dont bénéficient les licenciés ffgolf 2024-2025 :

### 1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Ils'agit d'une obligation fédérale en application du Code du Sport (article L.321-1). Elle vise à couvrir les accidents corporels ou matériels que vous pourriez causer à des tiers dans le cadre de votre pratique du golf en France ou à l'étranger.

### 2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT\*

Cette assurance facultative vise à vous indemniser des dommages corporels que vous pourriez subir à la suite d'un accident dont vous seriez victime sans tiers responsable identifié ou si vous vous blessiez seul.

### 3. ASSISTANCE / RAPATRIEMENT\*

Cette assurance facultative vise à couvrir vos frais d'assistance et de rapatriement en cas d'accident lors d'un séjour golfique en France et à l'étranger.

#### \*Informations Assurances - Renonciation:

À compter de la délivrance de la licence, les licenciés disposent d'un délai d'un mois pour renoncer au bénéfice des assurances facultatives « Individuelle Accident » et/ ou « Assistance / Rapatriement » auprès de la ffgolf par e-mail à [juridique@ffgolf.org](mailto:juridique@ffgolf.org) ou par courrier à la ffgolf • Service licence 68, rue Anatole France, 92309 Levallois-Perret cedex en précisant :

- leurs coordonnées: nom, prénom, adresse postale, téléphone fixe ou mobile, e.mail et n° de licence 2024;
- les garanties d'assurances dont ils ne souhaitent pas bénéficier.

Les licenciés qui auront formulé cette demande dans le délai imparti recevront un chèque de la ffgolf du montant de(s) l'assurance(s) dont ils ne voudront pas bénéficier soit: 0,804€ (tarif de l'Individuelle Accident), 0,06 € (tarif de l'Assistance / Rapatriement).

En application du Code du Sport, la ffgolf rappelle à ses licenciés l'intérêt de souscrire une assurance accident corporels (ou Individuelle Accident) couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du golf peut les exposer. La possibilité de souscrire des assurances complémentaires auprès d'AIAC Courtage permettant d'améliorer les garanties de base « accidents corporels ». L'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Les licenciés demeurent, par ailleurs, libres de se rapprocher de tout conseil en assurance de leur leur choix, susceptible de leur proposer des garanties complémentaires adaptées à leur situation.

Pour toutes questions ou informations concernant les garanties d'assurances des licenciés (garanties de base et options complémentaires):

- AIAC Courtage • 14, rue de Clichy, 75009 Paris • Tél.: 0800 886 486 ou 01 44 53 28 53 • e-mail: [assurance-ffgolf@aiac.fr](mailto:assurance-ffgolf@aiac.fr)
- Site Internet de la ffgolf: [www.ffgolf.org/prendre-sa-licence/assurance](http://www.ffgolf.org/prendre-sa-licence/assurance)

Pour toutes questions ou informations concernant les garanties d'assurances Assistance / Rapatriement • Tél.: 41 85 87 93 ou par e-mail : [medical@europ-assistance.fr](mailto:medical@europ-assistance.fr) • Site Internet : [www.europ-assistance.fr](http://www.europ-assistance.fr) N° d'immatriculation ORIAS ffgolf: 11 060 481.